



L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux dévoile son 3^e plan stratégique

Rabat, le 20 mars 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a présenté aux acteurs du marché, ce matin à Rabat, son nouveau plan stratégique pour la période 2024-2028.

Fruit d'un travail collaboratif impliquant les ressources internes de l'Autorité et l'écosystème du marché des capitaux pour être au plus près de ses attentes et de ses besoins, le nouveau plan stratégique de l'AMMC s'inscrit dans la continuité des avancées enregistrées lors de la réalisation des deux précédents plans de l'Autorité. Il a pour vision, **un marché des capitaux efficient et innovant, au service du développement de l'épargne et du financement de l'économie.**

Porté par cette vision, le nouveau plan stratégique de l'AMMC repose sur 4 grands piliers thématiques et 1 pilier transverse déclinés en plusieurs actions prioritaires.

Sur la période 2024-2028, l'Autorité poursuivra ses efforts pour renforcer l'efficacité et l'accessibilité du marché à travers l'élargissement de la base d'investisseurs, la diversification de la palette d'instruments financiers et la création de nouveaux marchés. Une approche équilibrée, adaptée à l'innovation financière et aux enjeux de durabilité sera aussi privilégiée. L'AMMC réaffirmera également son engagement dans la promotion de l'éducation financière des épargnants et des acteurs du marché et une attention particulière sera accordée à la modernisation du dispositif de supervision dont l'objectif premier demeure la protection de l'épargne investie en instruments financiers.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Enfin, l'AMMC continuera ses efforts pour l'amélioration de sa performance organisationnelle, notamment à travers la valorisation de ses collaborateurs et la construction d'une culture d'entreprise forte.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

www.ammc.ma

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: danial.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31